

# CERTIFICAT D'URBANISME

saisine par voie électronique

## FICHE DE PRÉSENTATION

Le certificat d'urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables à un terrain donné. Il existe 2 types de certificat : le certificat d'information et le certificat opérationnel.

Le certificat d'information permet de disposer d'informations sur la situation d'un terrain, tandis que le certificat opérationnel apporte des informations sur la faisabilité du projet.

Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé d'en faire la demande.

### Demande en ligne de CERTIFICAT D'URBANISME

Le décret n°2016-1491 du 4 novembre 2016 entré en vigueur le 7 novembre 2016, prévoit que l'administration puisse être saisie par voie électronique.

La Communauté de Communes du Pays Tarusate a mis en place une plateforme « **E-PERMIS** » qui vous permet de saisir directement, à partir du 7 novembre 2018, toutes vos demandes de CU pour les communes suivantes :

AUDON

BAIGTS

BÉGAAR

BEYLONGUE

CARCARÈS-SAINTE-CROIX

CARCEN-PONSON

CASSEN

CAUPENNE

CLERMONT

GARREY

GOOS

GOUSSE

HINX

LAHOSSE

LALUQUE

LAURÈDE

LESGOR

LOUER

LOURQUEN

MAYLIS

MEILHAN

MONTFORT-EN-CHALOSSE

NERBIS

ONARD

OZOURT

PONTONX-SUR-L'ADOUR

POYANNE

POYARTIN

PRÉCHACQ-LES-BAINS

RION-DES-LANDES

SAINT-YAGUEN

SORT-EN-CHALOSSE

SOUPROSSE

SAINT-GEOURS-D'AURIBAT

SAINT-JEAN-DE-LIER

TARTAS

TOULOUZETTE

VILLENAVE

### La plateforme E-PERMIS

Le service en ligne E-PERMIS permet de déposer et d'échanger avec la collectivité sur les autorisations d'urbanisme. A cette fin il est nécessaire de créer un compte utilisateur pour faire une (ou plusieurs) demandes de dossiers. Les dossiers déposés sont transmis à la Mairie pour réception et traités par le service d'instruction du droit des sols.

Cette interface vous permettra de suivre les différentes étapes de votre dossier en temps réel.



Lien E -PERMIS : <https://www.e-permis.fr/login.php>

### Pièces à JOINDRE

Le dossier doit être accompagné des documents suivants :

- Un plan de situation permettant de situer le terrain à l'intérieur de la commune
- Une note descriptive permettant d'apprécier la nature et l'importance de l'opération. Elle peut comprendre des plans, des croquis et/ou des photos.

(pièce à joindre uniquement dans le cadre d'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel)

### Délai de réponse

Le délai d'instruction est de :

- 1 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme d'information
- 2 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel